



ADDIS ABABA

CONSEIL DES MINISTRES

5 eizième session ordinaire

Addis-Abéba - Juin 1971

CM/355/Rev.1/Add 1

RAPPORT DE LA DOUZIEME SESSION DU COMITE CONSULTATIF
SUR LES QUESTIONS BUDGETAIRES ET FINANCIERES.

LIEU : Secrétariat général - Addis-Abéba

DATE : Jeudi, 10 Juin 1971

PRESIDENT : Gambie, S.E. M. B.O. SEMAGA - JANNEH
Haut Commissaire de Gambie auprès du
Royaume Uni.

RAPPORTEUR : Nigéria : S.E. M. OLU SANOU
Ambassadeur du Nigéria en Ethiopie.

RAPPORT DE LA DOUZIEME SESSION DU COMITE CONSULTATIF
SUR LES QUESTIONS BUDGETAIRES ET FINANCIERES.-

1. Le Comité consultatif sur les questions budgétaires et financières a tenu sa douzième session ordinaire dans la salle des conférences du Siège central de l'OUA, à Addis-Abéba, dans le bâtiment A. Tous les membres du Comité étaient réunis sous la présidence de S.E. M. B.O. SEMAGA-Janneh, Haut Commissaire de Gambie ^{après} du Royaume Uni.

2. Le Président a ouvert la séance en souhaitant la bienvenue aux membres du Comité. Le Secrétariat a expliqué que cette réunion avait eu lieu pour passer en revue les propositions récentes et anciennes, qui doivent être incorporées au budget de 1971/1972 présenté à la session du Conseil des Ministres de février 1971 qui avait été ajournée.

3. Rectificatif au document CM/355/Rev.1 :

Le Comité est convenu de supprimer l'alinéa 2 du paragraphe 55 du document 355/Rev.1 ainsi libellé :

"2. que les membres résidents du Comité proposent un président choisi parmi eux". - Alinéa que le Comité, réuni en sa onzième session, n'a jamais débattu.

4. Des organisations africaines suivantes ont fait parvenir les demandes de subventions suivantes :

a) Le Conseil Supérieur des Sports	90.000 dollars US.
b) Mouvement panafricain de la jeunesse	75.000 " "
c) Centre de la tradition orale (Niamey)	43.000 " "

5. Le Comité a entendu des déclarations des représentants du Secrétariat du Conseil Supérieur des Sports et du mouvement panafricain de la jeunesse. Ces derniers ont donné les éclaircissements que leur demandaient les membres du Comité, sur l'importance de leur budget, leur comptabilité, les procédures de vérifications des comptes ainsi que d'autres sources de recettes.

6. Au cours du débat général sur les subventions accordées à d'autres organisations, le Comité a réaffirmé la nécessité de recommander de se fonder à l'avenir, avant d'examiner une demande de subventions, sur les CRITERES suivants :

I) Les organisations qui présentent une demande de subvention doivent indiquer de façon détaillée l'origine de leurs recettes, et soumettre en même temps que leur demande, leurs propositions budgétaires ainsi que le montant des cotisations dues par leurs membres.

II) Ces organisations doivent donner dans leurs statuts ou documents officiels tous les détails souhaitables, de manière à rendre tangibles au Conseil des Ministres, les buts qu'ils se proposent d'atteindre.

III) Ces organisations doivent prouver qu'elles disposent d'un système approprié de vérifications des comptes.

IV) Dans le cas d'une subvention antérieurement accordée par l'OUA, il convient que l'organisations qui en aura bénéficié puisse indiquer dans le détail la façon dont elle aura utilisé lesdites subventions.

V) Il faut, pour pouvoir bénéficier d'une subvention, que l'organisation qui en fait la demande, ait pu obtenir précédemment le statut d'observateur.

VI) Le programme d'activités que se propose d'appliquer l'organisation qui demande une subvention ne doit pas faire double emploi avec les activités déjà assumées par l'OUA.

7. Le Comité a cependant examiné les demandes de subventions dont il a été saisi, et a décidé de recommander au Conseil des Ministres d'accorder les subventions suivantes :

- | | |
|--|--------------------|
| a) Conseil Supérieur des Sports | 90.000 dollars US. |
| b) Mouvement panafricain de la Jeunesse | 15.000 dollars US. |
| c) Centre de la Tradition Orale (Niamey) | néant. |

8. Si le Comité n'a pas cru devoir recommander d'accorder une subvention au Centre de la Tradition Orale de Niamey, c'est qu'il craint que dans une certaine mesure, les activités de celui-ci fassent double emploi avec celles déjà assumées par certains départements de l'OUA.

RESIDENCE OFFICIELLE DU SECRETAIRE GENERAL.

9. Le Secrétariat a pris connaissance de la lettre que le Ministère des Travaux Publics a adressée au Secrétaire général dans laquelle il était dit que le coût de la construction de la résidence officielle proposée pour le Secrétaire général, approchait maintenant 200.000 \$ US alors que le devis original ne s'élevait qu'à 77.000 \$ US. Le Ministre des Travaux Publics du Gouvernement éthiopien et l'architecte chargé du projet ont avancé deux raisons pour expliquer cette différence, à savoir que le devis original était prévu en premier lieu pour un plan plus petit et que ce devis avait été établi alors que l'on manquait encore de certaines données quantitatives.

DEMANDES DU SECRETARIAT.

10. Le Comité est finalement convenu que la résidence officielle du Secrétaire général ne doit pas être somptueuse et que le coût maximum de la construction ne doit pas dépasser 100.000 \$ US.

11. Le Secrétariat a attiré l'attention du Comité sur les prévisions budgétaires des dépenses imprévues afférentes au budget 1970/1971 et portant sur les postes budgétaires suivants :

a) Mission de l'OUA conduite par S.E. le Président KAUNDA dans les pays occidentaux 13.751 \$ US.

b) Réunions extraordinaires du Conseil des Ministres à Lagos en décembre 1970 21.210 \$ US.

c) Action en justice pour la Namibie 67.650 \$ US.

d) Dépenses occasionnées par l'ajournement de la seizième session du Conseil des Ministres 5.024 \$ US.

Le Secrétariat a révélé que cette dépense engagée de 107.635 \$ US serait couverte par le budget 1970/1971 si les Etats membres payaient la totalité de leurs contributions et qu'il n'y a pas lieu en conséquence de les faire figurer dans le projet budgétaire 1971/1972. Le Comité est convenu de ne pas faire figurer cette somme dans le budget 1971/1972.

DEPARTEMENT DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET SOCIALES - Code

12. Pour mettre en oeuvre la décision 219/XV; et à cet égard pour financer une réunion du Comité de huit experts chargés d'étudier le programme de priorités de l'OUA dans le domaine économique et social, le Secrétariat a demandé un crédit supplémentaire de 10.000 dollars US.

Le Comité a décidé de recommander l'octroi d'un crédit de 6.000 \$ US.

DEPARTEMENT DES AFFAIRES POLITIQUES. - Code

13. Vu l'ordre du jour très chargé du Conseil des Ministres et en raison du temps que prendraient la lecture et l'étude du rapport rédigé par la Commission de la défense au cours de sa réunion de décembre, ladite Commission ne pouvait pas siéger en même temps que la dix-septième session du Conseil des Ministres. Le Secrétariat a donc demandé un crédit de 17.700 \$ US pour couvrir les frais d'une réunion ultérieure et distincte de la Commission.

Le Comité a décidé de recommander l'octroi d'un crédit de 3.000 \$ US et, en vue de réduire les dépenses, de demander que la prochaine réunion de la Commission se tienne en même temps que la dix-huitième session du Conseil des Ministres.

14. Le Comité est finalement convenu que les propositions suivantes figurent en tant que crédits supplémentaires au projet de budget 1971/1972 :

a) Code 1.000 Incidences financières relatives au recrutement d'un ou plusieurs experts africains chargés d'étudier la structure du Secrétariat général de l'OUA (Référence à la Décision CM/...../XV et document CM/...../XV 4.360 \$ US.

b) Code 1.000 Incidences financières relatives à la création d'un Comité composé de neuf experts chargés de préparer et de présenter au Conseil des Ministres un projet de convention ou de conventions sur la coopération en matière judiciaire (Référence : Document CM/...../XVI) 6.339 \$ US.

c) Code 100 Reclassement du Chef du service des finances (pour supprimer les anomalies) 441 \$ US

DEMANDE DE REVISION DU PROJET DE BUDGET 1971/72 PRESENTE
A LA 16e SESSION DU CONSEIL DES MINISTRES FAITE PAR LE
SECRETARIAT EXECUTIF DU STRC (LAGOS)

15. Le Secrétariat Exécutif a révélé qu'après étude et correction des omissions du projet de budget 1971/72 présenté à la Commission en l'absence du Secrétariat, il demanderait un supplément de 63.000 dollars US.

(Plusieurs membres de la Commission ont déclaré ne pas approuver le dernier procès verbal et les propositions faites en cours de route.

La Commission a refusé la demande du Secrétariat et n'a accepté de recommander qu'un supplément de 151 dollars US pour corriger une erreur de frappe.

DEMANDE DE FONDS SUPPLEMENTAIRES PAR LE SECRETARIAT EXECUTIF
DU COMITE DE LIBERATION A IMPUTER SUR LE BUDGET DE L'EXERCICE
1971-72

16. Code 707 : un supplément de 2000 dollars US avait été demandé pour l'achat d'un nouveau car. La Commission a décidé de ne recommander que 1.000 dollars US.

17. MONTANT GLOBAL DU PROJET DE BUDGET 1971/72

La Commission a recommandé finalement au 16ème Conseil des Ministres un budget global de 3.076.666 dollars US. qui se répartit comme suit :

Budget initial	2 950 375 dollars US
Postes supplémentaires du 12ème Comité	226.291 " "
	<hr/>
	3 176 666 " "
Recettes anticipées	52 000
	<hr/>
	3 228 666

18. Le résumé des rubriques du projet de budget 1971/72 est contenu dans le document CM/355/Add.1/Annexe.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

1971-06

Report of the Twelfth Session of the Advisory Committee on Budgetary and Financial Matters

Organization of African Unity

Organization of African Unity

<https://archives.au.int/handle/123456789/7564>

Downloaded from African Union Common Repository